



Tunis, le 30 mars 2010

## **La Tunisie et l'Union européenne : un partenariat solide, confiant et tourné vers l'avenir**

### **Stefan Füle, Commissaire à l'élargissement et à la Politique européenne de voisinage**

L'année 2010 s'est annoncée depuis son début comme une année porteuse de nouveautés dans les relations entre la Tunisie et l'Union européenne (UE). En adoptant le nouveau Programme indicatif, l'Union vient d'allouer un budget de 240 millions d'€ pour la coopération technique et financière avec la Tunisie pour la période 2011-2013. Le Plan d'action agréé en 2005 arrivant à son terme cette année, la Tunisie a présenté en mars sa proposition visant à établir un « statut avancé » dans ses relations avec l'UE : les négociations devraient nous occuper pendant le reste de l'année et nous espérons parvenir à une coopération politique accrue et à un soutien plus étroit de l'UE aux priorités de réformes fixées par la Tunisie.

L'Union européenne elle-même est aussi en plein changement. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009 nous a dotés d'une Haute Représentante pour la politique étrangère de l'UE, Mme Catherine Ashton, qui est aussi vice-Présidente de la nouvelle Commission européenne entrée en fonctions il y a un peu moins de deux mois. Le double rôle de Mme Ashton permettra de renforcer la cohérence de notre action extérieure. Ces améliorations devraient être particulièrement marquées dans le voisinage de l'Union européenne, grâce à la décision du Président Barroso de nommer pour la première fois un Commissaire à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage.

En tant que Commissaire européen en charge de ce portefeuille, je suis déterminé à travailler sans relâche à l'approfondissement des relations par ailleurs déjà très solides entre la Tunisie et l'Union européenne. La Tunisie se trouve incontestablement dans une position avantageuse grâce à ses acquis économiques et sociaux et à l'excellente coopération qu'elle entretient au niveau international avec ses partenaires.

Plus largement, je suis convaincu que le potentiel des relations entre les pays du Maghreb et l'UE n'est pas encore pleinement exploité et que le bon niveau de stabilité dont bénéficie la région doit nous permettre de fixer des objectifs plus ambitieux et orientés vers le moyen et le long terme, à la fois dans nos relations bilatérales et dans la coopération régionale. J'ai d'ailleurs tenu à effectuer mon premier voyage de travail bilatéral dans un pays du Maghreb.

Le bon état des relations entre la Tunisie et l'UE est montré par certains chiffres-clés : de 1995 à 2009, environ 1,7 milliard d'€, et 2,8 milliards d'€ de prêts de la Banque européenne d'investissement qui ont accompagné les réformes et la modernisation de la Tunisie. 72% des exportations tunisiennes vont vers l'UE et 68% de ses importations en proviennent. La présence des entreprises européennes ayant investi en Tunisie est extrêmement forte.

Sur la base de ce constat hautement positif, il est utile de demander ce que l'UE pense pouvoir offrir à la Tunisie et ce qu'elle espère de la part de son partenaire tunisien. La Commission est prête à s'engager dans une discussion approfondie pour établir des objectifs pleinement partagés qui prépareront la voie vers un « statut avancé » dans la Politique européenne de voisinage. Nous proposons de prendre comme point de départ les résultats de la mise en œuvre de l'actuel Plan d'action, les propositions tunisiennes ainsi que l'analyse que l'UE fera des ces propositions. En parallèle, la coopération de l'UE continuera bien évidemment à accompagner les réformes tunisiennes.

Il est évident que la notion même de « statut avancé » implique un degré d'ambition plus élevé dans la fixation des objectifs communs. Cette ambition doit s'appliquer à tous les domaines : les relations politiques, le développement économique, le commerce et les investissements, les réformes sociales, la coopération en matière de justice et de liberté, et la coopération sectorielle dans les domaines économique, énergétique et autres. Mais elle doit s'appliquer aussi au domaine des droits de l'Homme et l'état de droit, Si on la compare aux autres partenaires méditerranéens, la Tunisie se situe à un niveau très élevé dans la plupart de ces domaines, alors que dans d'autres davantage de progrès est certainement possible et nécessaire. Le défi est d'avancer d'une manière uniforme dans tous les secteurs, car une société aussi éduquée et développée que la société tunisienne, qui a une classe moyenne large et active, devrait avoir la possibilité de s'épanouir afin de consolider les acquis économiques et sociaux. Faute de cet équilibre, il sera difficile de tirer pleinement les fruits des progrès remarquables réalisés jusqu'à présent.

Depuis trente ans, l'appui de l'Union européenne n'a jamais fait défaut à la Tunisie et la Commission a toujours agi en tant que promoteur de ces relations. Nous continuerons à jouer ce rôle sans relâche si nous pouvons montrer que des résultats concrets sont atteints dans tous les domaines de notre coopération. Les discussions en vue du « statut avancé » nous offrent la possibilité d'une nouvelle impulsion à cette politique de plein engagement. Je rentre de cette visite à Tunis, à peine deux mois après l'entrée en fonction de la nouvelle Commission, convaincu que nous avons posé les bases d'une confiance et d'une compréhension réciproques de qualité et que les conditions d'un dialogue constructif, ambitieux et tourné vers l'avenir sont, plus que jamais, réunies.